

MODALITÉS PRATIQUES

Le CDOS 74 propose aux structures privées et publiques du secteur associatif des formations et des permanences destinées à améliorer les connaissances et les compétences des dirigeants élus, des bénévoles, des salariés d'associations et des particuliers en projet de création.

Nos formations et nos permanences sont :

- Ouvertes à tous : dirigeants élus, bénévoles, salariés, particuliers.
- A destination de tous les secteurs associatifs (sportif, culturel, social,...).
- Animées par des professionnels de la vie associative.

Nos formations peuvent :

- Bénéficier d'une prise en charge financière selon votre profil : Compte Personnel de Formation, Organisme Paritaire Collecteur Agréé, Congé Individuel de Formation, Compte Engagement Citoyen...).
- Entrer dans le champ de la formation professionnelle continue.

Formations à la carte : ce contenu peut être organisé pour le compte de votre propre association, groupement d'associations ou réseau associatif de votre commune.



CDOS
HAUTE-SAVOIE



Formation

« Savoir définir, modifier et améliorer ses statuts et son règlement intérieur »

ET

Permanence associative

BONNEVILLE

LIVRET DE CONTENU

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

Tel : 04.50.67.41.70 ou 06.72.04.33.37
formations@cdos74.org



Comité Départemental Olympique & Sportif de la Haute-Savoie
Maison Départementale des Sports - 97A, Avenue de Genève - 74 000 Annecy
04.50.67.41.70 - hautesavoie@franceolympique.com - www.cdos74.org

N° d'enregistrement d'organisme de formation : 84740339774

EN QUELQUES MOTS

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Haute-Savoie (CDOS 74) soutient et accompagne les associations par l'intermédiaire du Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles (C.R.I.B) et du Point d'Appui à la Via Associative (P.A.V.A). Les associations de tous les secteurs (culturel, social, loisirs...) peuvent bénéficier de **nos permanences et formations**.

La formation collective (sur inscription) *«Savoir définir, modifier et améliorer ses statuts et son règlement intérieur»* est destinée à aider les dirigeants dans leurs démarches de création ou de modification d'une association.

La permanence associative (sur rendez-vous) est programmée en amont de la formation pour répondre aux questions que les dirigeants ou adhérents se posent sur leurs associations.



OBJECTIFS GENERAUX

- Être sensibilisé aux enjeux qui se cachent derrière la rédaction des statuts et le contenu des différents articles.
- Se questionner sur son projet associatif, le faire évoluer et le pérenniser.



PUBLIC CIBLE

- Dirigeants, adhérents ;
- Nouveaux dirigeants élus ;
- Personnes en phase de création ;
- Salariés.

Formations	Dates	Lieu	Horaires
Permanence associative (sur rendez-vous)	Jeudi 6 Décembre	Centre Technique Municipal	14h –17h
Formation « Savoir définir, modifier et améliorer ses statuts et son RI »		Bonneville	18h –21h



SAVOIR DEFINIR/MODIFIER SES STATUTS ET RI:

- Identifier les grands principes de la loi 1901 ;
- Connaître les procédures de déclaration, modification ou dissolution d'une association ;
- Maîtriser la rédaction et le contenu juridique des statuts ;
- Définir et rédiger un règlement intérieur.

Organisation :

Formation interactive, questions/réponses, projection vidéo, cas pratiques individuels ou collectifs, distribution documents et outils, partage d'expériences...

PERMANENCE ASSOCIATIVE

- Réponses aux questions liées au fonctionnement de votre association, à l'organisation de vos activités, à l'amélioration de votre communication, à la recherche de financements privés et publics, à la connaissance des collaborateurs externes (salarié, service civique, micro-entrepreneurs, stagiaires...).

Organisation :

Echanges, conseils, questions/réponses, documents types, outils de gestion...